
PROVINCE DE QUÉBEC41^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSIONQUÉBEC, LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2017

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 1^{er} décembre 2017*

Aujourd'hui, à treize heures trente minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 108 Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.